

Revêtements résistant au feu K 30 avec 18 mm Riduro®

Technique & application 6/21



Revêtements résistant au feu K30 avec 18 mm Riduro®.

Dans les constructions en bois, la sécurité connaît des aspects très divers. Le plus important ici, c'est qu'en cas d'incendie, les issues de secours restent dégagées et praticables le plus longtemps possible. Cela nécessite entre autres l'utilisation de matériaux qui n'apportent aucune charge au bâtiment en cas d'incendie. Nos plaques de plâtre et plaques de plâtre fibrées remplissent ces exigences de façon optimale.

Avec gypsum4wood, Rigips fournit des revêtements anti-feu qui satisfont aux exigences en matière de capsule des parties d'ouvrage pour au moins 30 minutes. En même temps, ces revêtements répondent de manière optimale aux exigences en matière de nature des surfaces.

Vous trouverez vos personnes de contact sur www.gypsum4wood.ch

Sommaire

	Page
Introduction	2
1 Protection incendie dans la construction en bois	4
2 Le critère de capsule	5
3 Capsule K30 avec 18 mm Riduro® - la nouvelle génération de plaques de plâtre renforcées de fibres	6
Réalisation de capsule avec Riduro® sans lame d'air	6
Reéalisation de capsule avec Riduro® avec lame d'air (espace intermédiaire)	7
Avantages avec Riduro®	7

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles ainsi que sur les normes EN correspondantes selon leur version la plus récente en vigueur et les preuves apportées par des certificats d'essai généraux appliqués à la construction. Les modifications techniques des normes EN, des matériaux de construction et de leurs propriétés ou de nos systèmes peuvent nécessiter une réévaluation partielle ou complète des informations. Les informations publiées sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques. En outre, nous renvoyons aux Conditions générales de vente de la Société Rigips SA pour ce qui concerne le conseil technique.

1 Protection incendie dans la construction en bois

L'utilisation des plaques de plâtre et des plaques de plâtre fibrées gypsum4wood dans la construction en bois offre des avantages considérables en termes de protection incendie. En effet, le plâtre n'est pas combustible, et les particules d'eau qui se lient dans les cristaux de plâtre font office d'«agent d'extinction» supplémentaire et empêchent activement la propagation du feu.

Conformément aux prescriptions de protection incendie PPI 2015, les produits de l'assortiment gypsum4wood correspondent à la catégorie RF1 (du français «réaction au feu»), ce qui s'applique aux produits sans contribution au feu. Avec les nouvelles prescriptions de protection incendie, des perspectives inédites s'ouvrent à la construction en bois pour l'édification de bâtiments à plusieurs étages. Dorénavant, on ne fait plus la distinction entre construction combustible et non combustible, ce qui a considérablement élargi les possibilités d'application pour la construction en bois.

Il est fait référence à l'annexe sur les éléments de construction Rigips optimisés, dans la «documentation Lignum protection incendie». Les dispositions d'exécution fournies par gypsum4wood.ch (planification et construction, utilisation et mise en œuvre) et par les directives de mise en œuvre pour la construction à sec de Rigips doivent être respectées pour l'utilisation de matériaux Rigips dans la construction en bois.

2 Le critère de capsule

La classe de capsule K30 respectivement K60 selon DIN EN 13501-2 constitue le critère de performance pour le revêtement anti-feu, surtout dans les secteurs comme les issues de secours et les cages d'escaliers. La partie d'ouvrage dans son ensemble peut être décrite comme non combustible avec les exigences supplémentaires en matière de capsule.

Les parties d'ouvrage RF1 comprennent les constructions en matériaux de construction RF1 ainsi que les constructions multicouches résistantes au feu avec des segments combustibles si la partie d'ouvrage est revêtue de matériaux de construction RF1 sur tous les côtés. Les espaces intermédiaires doivent être remplis de matériaux de construction RF1 sans espaces vides.

Classe de résistance au feu	Parties d'ouvrage RF1 Durée de résistance au feu 30 minutes	Parties d'ouvrage RF1 Durée de résistance au feu 60 minutes	Parties d'ouvrage RF1 Durée de résistance au feu 90 minutes
Parties d'ouvrage à	Parties d'ouvrage portantes et/ou pare-feu		
Parties d'ouvrage linéaires	Parties d'ouvrage portantes, non pare-feu		
Revêtement anti-feu	Au moins K 30-RF1	Au moins K 30-RF1	Au moins K 60-RF1

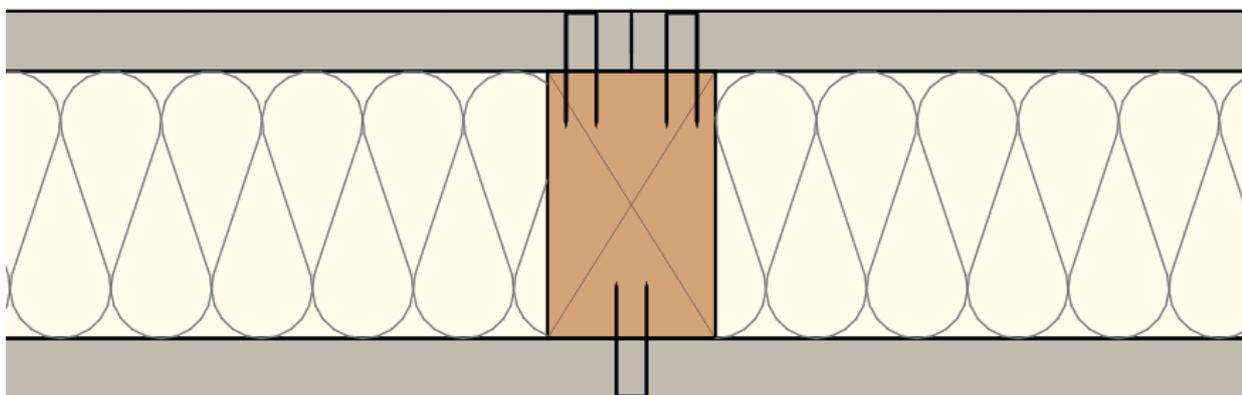
Les raccords aux parties d'ouvrage pare-feu ainsi que les ouvertures pour les parties d'ouvrage et le passage des installations techniques dans l'annexe: éléments de construction optimisés Rigips de la «documentation Lignum protection incendie». En principe, les installations techniques du bâtiment doivent être placées dans des supports d'installation extérieurs aux sections des parties de construction efficaces sur le plan de la protection incendie.

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles ainsi que sur les normes EN correspondantes selon leur version la plus récente en vigueur et les preuves apportées par des certificats d'essai généraux appliqués à la construction. Les modifications techniques des normes EN, des matériaux de construction et de leurs propriétés ou de nos systèmes peuvent nécessiter une réévaluation partielle ou complète des informations. Les informations publiées sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques. En outre, nous renvoyons aux Conditions générales de vente de la Société Rigips SA pour ce qui concerne le conseil technique.

3 Capsule K30 avec Riduro® – la nouvelle génération de plaques de plâtre renforcées de fibres

Réalisation de capsule avec Riduro® sans lame d'air

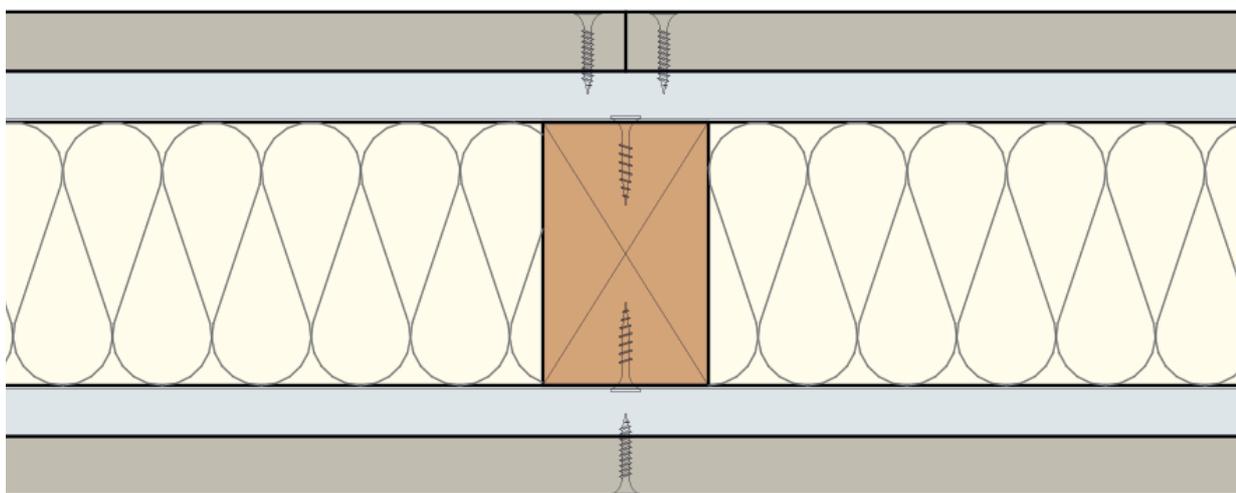
- Parement avec Riduro® 18 mm
- Fixation avec des agrafes en acier: écart ≤ 80 mm
- Collage des joints avec colle pour joints Rigips® PU
- Spatulage avec Rigips® Vario
- Isolation selon le système



Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles ainsi que sur les normes EN correspondantes selon leur version la plus récente en vigueur et les preuves apportées par des certificats d'essai généraux appliqués à la construction. Les modifications techniques des normes EN, des matériaux de construction et de leurs propriétés ou de nos systèmes peuvent nécessiter une réévaluation partielle ou complète des informations. Les informations publiées sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques. En outre, nous renvoyons aux Conditions générales de vente de la Société Rigips SA pour ce qui concerne le conseil technique.

Réalisation de capsule avec Riduro® avec lame d'air (espace intermédiaire)

- Sous-construction avec profilés chapeau Rigips® ou profilés amortisseurs en acier zingué, respectivement ossature avec lattage en bois: écart ≤ 625 mm
- Parement avec Riduro® 18 mm
- Fixation du parement avec des vis rapides Rigips® HartFix: écart ≤ 200 mm
- Fixation des profilés chapeau avec des vis à bois Rigips®: écart ≤ 200 mm
- En présence de lattes en bois, fixation possible avec des agrafes en acier: écart ≤ 80 mm
- Collage des joints avec colle pour joints Rigips® PU
- Spatulage avec Rigips® Vario
- isolation selon le système



L'utilisation de la capsule avec Riduro® est transmissible sur n'importe quelle plaque de support et applicable pour les revêtements anti-feu aussi bien horizontaux que verticaux ou inclinés.

Avantages avec Riduro®

- résistance plus élevée que les plaques de plâtre traditionnelles
- grande résistance au gonflement et au retrait
- grande flexibilité dimensionnelle et d'aménagement
- surface de grande qualité pour le traitement ultérieur

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles ainsi que sur les normes EN correspondantes selon leur version la plus récente en vigueur et les preuves apportées par des certificats d'essai généraux appliqués à la construction. Les modifications techniques des normes EN, des matériaux de construction et de leurs propriétés ou de nos systèmes peuvent nécessiter une réévaluation partielle ou complète des informations. Les informations publiées sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques. En outre, nous renvoyons aux Conditions générales de vente de la Société Rigips SA pour ce qui concerne le conseil technique.

Donnez de la vie à vos espaces. Avec Rigips, naturellement.

Assortiments	Solutions gypsum4wood pour la construction en bois	Solutions Rigips pour l'aménagement intérieur
Alba® Systèmes de carreaux de plâtre massif	Cloisons de séparation, doublages, revêtements <ul style="list-style-type: none"> ■ Parements avec régulation thermique pour montants en bois et montants métalliques 	Cloisons de séparation, doublages, revêtements <ul style="list-style-type: none"> ■ Cloisons en plâtre massif autoportantes ■ Profilés pour montants métalliques ■ Parements ■ Parements de régulation thermique pour montants métalliques
	Revêtements de plafonds et de combles <ul style="list-style-type: none"> ■ Profilés métalliques et suspensions ■ Revêtements de plafonds avec régulation thermique 	Revêtements de plafonds et de combles <ul style="list-style-type: none"> ■ Profilés métalliques et suspensions ■ Revêtements de plafonds ■ Revêtements de plafonds avec régulation thermique
	Colles et enduits <ul style="list-style-type: none"> ■ Colles ■ Masses à jointoyer, lissages et enduits plâtre ■ Machines, outils et appareils 	Colles et enduits <ul style="list-style-type: none"> ■ Colles ■ Masses à jointoyer, lissages et enduits plâtre ■ Machines, outils et appareils
Rigips® Systèmes de plaques de plâtre et de plâtre fibrées	Murs extérieurs et cloisons intérieures, doublages, revêtements <ul style="list-style-type: none"> ■ Parements renforçateurs pour les éléments de panneaux en bois portants ■ Enduits à sec et parements pour les sous-constructions en bois et en métal 	Cloisons de séparation, doublages, revêtements <ul style="list-style-type: none"> ■ Profilés pour montants métalliques ■ Enduits à sec et parements ■ Systèmes spéciaux pour la protection incendie phonique, contre les rayonnements et l'effraction ■ Verres encastrables pour les cloisons en construction à sec
	Revêtements de plafonds et de combles <ul style="list-style-type: none"> ■ Profilés métalliques et suspensions ■ Revêtements de plafonds 	Revêtements de plafonds et de combles <ul style="list-style-type: none"> ■ Profilés métalliques et suspensions ■ Revêtements de plafonds ■ Plafonds acoustiques
	Sols <ul style="list-style-type: none"> ■ Chapes sèches 	Sols <ul style="list-style-type: none"> ■ Chapes sèches
	Colles et enduits <ul style="list-style-type: none"> ■ Colles ■ Masses à jointoyer, lissages et enduits plâtre ■ Machines, outils et appareils 	Colles et enduits <ul style="list-style-type: none"> ■ Colles ■ Masses à jointoyer, lissages et enduits plâtre ■ Machines, outils et appareils
Rigips® Systèmes spéciaux et préfabrication		Constructions spatiales <ul style="list-style-type: none"> ■ Sous-constructions et parements pour les cloisons et plafonds hauts et avec grands intervalles entre appuis ■ Ossatures métalliques en acier léger pour constructions portantes ■ Système espace-dans-l'espace (autoportant)
		Éléments préfabriqués <ul style="list-style-type: none"> ■ Coupoles de plafond ■ Allèges et revêtements

Le service Rigips comprend:

- Conseil
- Formation et perfectionnement
- Soumissions, calculs, matériaux nécessaires
- Logistique
- RiCycling®